

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – RIVIERE Marie-Pierre – DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia – ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – GUYON Yoann - CANTIE René – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Michel TANGUY à Dominique DEROVOUT
- Paul DADEN à Luc LAURENT
- Brigitte BANDZWOLEK à Gisèle SINQUIN DANIELOU
- Marthe Le GUILLOU à René CANTIE

Date de convocation : 20 septembre 2016

Christiane JAFFREZIC est nommée secrétaire de séance

**TARIFS
GARDERIE
PERISCOLAIRE**

Madame FLOCH ROUDAUT, Adjointe au Maire, indique que les tarifs 2016 de la garderie périscolaire ont été votés par le Conseil Municipal le 23 février 2016. Ces tarifs sont les suivants :

Nombre de conseillers : 29
En exercice : 25
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

	Garderie pré et post scolaire
Matin	1,25 €
Soir	1,75 €
Mercredi	0,80 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

La nouvelle organisation des rythmes scolaires mise en place à la rentrée 2014 prévoit une fin de journée à 16h30. Les enfants sont donc amenés à prendre leur goûter plus tôt qu'auparavant.

De nombreuses familles se voient facturer la garderie du soir lorsqu'elles viennent récupérer leur(s) enfant(s) à 17 h alors que cela ne leur était pas facturé auparavant.

Afin de limiter le surcoût de cette nouvelle organisation pour les familles, il est proposé de mettre en place un tarif « goûter » de 0.80 € par enfant (le prix de revient d'un goûter pour la collectivité est d'environ 0.70 €)

	Garderie pré et post scolaire
Matin	1,25 €
Garderie du soir « horaire 1 » (Goûter)*	0,80 €
Garderie du soir « horaire 2 » (Goûter + Soir)*	1,75 €
Mercredi	0,80 €

**Les enfants restant à la garderie après 17 h se verront appliquer le tarif goûter + soir « horaire 2 ». Le tarif goûter sera dénommé garderie du soir « horaire 1 » afin que les parents puissent bénéficier du crédit d'impôt pour les enfants de moins de six ans.*

La commission des finances, du personnel et du développement économique a émis un avis favorable lors de sa réunion du 14 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 28 septembre 2016
LE MAIRE
Olivier BELLEC

